

encore résolu que j'en prendrais la cure en main, pour vous l'envoyer assurément, afin qu'elle soit perpétuellement pendue au sacré tombeau du saint, en témoignage de la dévote affection et reconnaissance de la République tant envers ledit saint, comme envers celui qui si courtoisement l'a favorisée et enrichie de sa relique; la seroient les armes de la République, seulement afin qu'elles rendent témoignage de ce que dessus. L'on n'a pas encore si bien arrêté où on la doit reposer, parce que l'assurance la voudroit au trésor public, la piété et la dévotion la désireroit en quelque autel propre où tout le monde la pût honorer commodément à toute heure. La République trouve que l'église bastie en l'honneur de saint Bernard est un peu suspecte, parce que les Pères qui y demeurent pourroient demain en estre chassés, si c'étoit le bon plaisir de la République; c'est pourquoy ils n'en ont l'usage que pour un temps. Peut-être que l'on y fera encore un coffre de marbre avec la serrure bien assurée en plusieurs clouds çà et là dispersés, et se mettra sous l'autel de saint Bernard, comme plus propre que tout autre, puisque l'église a toujours esté particulière à la République. Enfin la jalousie de la bien conserver n'a encore résout aucune chose pour assurée. Je crois que Vostre Révérence et vos révérends Pères, entendant ces nouvelles, demeureront fort satisfaits d'avoir exaucé mes humbles prières, et verront par effect que tout ce que je dis de la grande et universelle dévotion envers ce saint est très-véritable. Seulement, tout ce qui me rend la mémoire de cecy triste, est qu'étant favorisé de me trouver présent à l'ouverture de ce sacré linceuil où sont enveloppés ces sacrés ossements, je n'ay procuré que quelque partie, tant petite eust-elle esté, me fust à moy donnée: mais je confesse que la grande révérence que j'y avois pour lors me retint de le demander, tant estoit grande l'affection et dévotion qui me pressoit à l'heure. Je sais bien que je n'en ay tant mérité, mais la grâce m'en pouvoit rendre digne: qui ne seroit autrement grâce; je fus aussy retenu à la demander. Comme j'ay esté religieux et bien zélé à consigner es mains de la République tout ce qui me fut par luy (*sic*) mis en confiance, si quelque chose me causoit cette faveur, ce seroit peut estre pour avoir esté fidèle en ce qui me fust confié. S'il y a moyen de l'obtenir, je le remets à la mesme charité et bonté qui me l'a faite la première fois: et si je peux tant que d'en venir à bout, elle demeurera continuellement en bonne garde en nostre maison, en l'honneur et révérence de ce grand saint. De vous en dire davantage ce seroit ou présumer ou se défier trop; le saint sçait bien et connoît bien l'intention de mon cœur, et que ce n'est que pour la plus grande gloire et l'honneur de la Divine Majesté, et pour le plus grand soulagement de mon ame; et fais à Vostre Révérence au-

A tant de soumissions. La faveur se pourroit faire commodément par l'occasion du porteur de la lampe s'en retournant en nos quartiers: scellant et cachetant en un plis de la lettre, sans découvrir à personne le trésor qui seroit cacheté dedans. Le Seigneur vous veuille inspirer et conduire le tout à sa plus grande gloire, et donne à Vostre Révérence et à tous les Pères toute vraie félicité.

De Vostre Grandeur le très humble et obligé serviteur

Augustin CENTURION.

De Gènes ce sept septembre 1633.

Et au revers est: « Traduction des lettres de M. l'ambassadeur de Gènes. — *Vertebra dorsi corporis S. P. R. Bernardi concessa sereniss. Reipublicæ Januensi per Illustriss. et Excellentiss. D. D. Augustinum Centurionem, etc.* »

B Dom Cl. Guyton ajoute (*ibid.*, p. 59): « J'ay vu l'original italien génois de la lettre et idiome françois du nommé Augustin Centurion, copiée plus haut. Vu aussi l'original de la lettre en remerciement de la relique, du Doge ou duc de la République du 17 octobre 1633; il y fait mention de la lampe d'argent dont il fait présent à saint Bernard, pour être conservée dans notre église, comme témoignage de sa persévérante et ardente dévotion envers un si grand protecteur de leur République. — Autre lettre du nommé Giovo, marchand à Lyon, du 4 février 1634, par le moyen duquel cette belle lampe, aux armoiries de Gènes, est venue à Clairvaux; y a été conservée jusqu'en 1720 et tant d'années, que Dom Gassot, Abbé de Clairvaux, l'a changée à Paris, ne connoissant pas apparemment les conséquences et le deshonneur qu'il faisoit à la maison d'écartier un pareil monument, et de la sainteté de saint Bernard, et de la République pour ce saint. — Et autres lettres en langue génoise, au même sujet, dont la traduction françoise s'y trouve jointe. — Aussi la lettre de Dom Claude Largentier, tant en son nom que de son convent, sans date, en remerciant de la dite lampe; au dessous est:

Illustrissimo et Sereniss. Duci, nec non ornatissimis Consulibus ac Senatoribus insignis Reipublicæ Genuensis.

Illustrissime Princeps, Dux Sereniss., cæterique ornatissimi Consules ac Senatores optimi, insignis Reipublicæ Genuensis Domini D. colendissimi et observandissimi.

Eximie pietatis vestræ erga Divum Parentem nostrum Bernardum Clarevallensem pignus ad nos delatum.... etc. — Qua debemus reverentia et honore sedulo devovemus et spondemus, Illustrissimæ ac Serenissimæ Dominationis vestræ humillimi oratores et addictissimi servuli.

Fr. Claudius Abbas, totusque conventus monasterii Clarevallensis.

D Au bas de cette copie est: du 19 avril, 1634.

N° 5.

Attestation d'une relique de saint Bernard donnée à la Reine.

Registrum Secretariatus Reverendissimi in Christo P. ac Domini mei D. Claudii Largentier XLVII sue Clarevallensis Abbatis. — Cæptum per me fratrem Antonium Saulnier de Lignoto, eiusdem Clarevallensis religiosum expresse professum sacerdotem, nec non eidem Rmo Domino meo Abbati a secretis (1642-1643-1644-1645), 4 vol. petit in-fol. couvert en peau rouge, p. 66 et 67, an. 1643.

(Archives de l'Aube.)

Nous soubszignés Abbé, Prieur, Cellerier et Sacriste de Clairvaux, ordre de Cîteaux, au diocèse de Lengres, attestons et certifions à la très chrestienne, très auguste et très pieuse Reyne de France et de Navarre, Madame Anne d'Autriche, Régente, et à tous que besoin sera, que la parcelle d'ossement par nous présentée à Sa Majesté, pour accomplissement de sa piété et dévotion à l'endroit de

notre très dévot père et bienheureux patron saint Bernard, premier abbé de cette maison de Clairvaux, a esté détachée et tirée de son précieux chef au dessous de l'oreille gauche, attendant la maschoire, avec toute la révérence et respect à nous possible. En foy de quoy nous sommes soubszignés, continuants nos humbles prières envers le mesme Saint, à ce que, comme il a esté dez ce monde et

est encore au ciel favory de la reyne des anges, il soit en terre protecteur de Sa Majesté, du Roy, et de toute sa royale postérité, avec très humble supplication à sa dite Majesté d'avoir toujours les

A successeurs de ce grand saint, sa famille et sa maison en singulière et particulière protection. Donnée à Clairvaux, souz le contre-seing de nostre secrétaire. Le 26 juillet 1643. Signé F. A. SAULNIER.

N° 7.

Sancti lipsana sancti Bernardi et sancti Malachie.

Je réunis sous ce titre un certain nombre de notes qu'il m'a semblé utile de recueillir.

I

CULTE DE S. BERNARD ET DE S. MALACHIE.

Voir dans le *Thes. nov. anecd.* tom IV, les statuts des chapitres généraux de l'Ordre de Cîteaux relatifs à la fête de ces deux saints — 1220, n° 24. — 1260, n° 4. — 1238, n° 2. — 1295, n° 1. — 1321, n° 2. — 1234, n° 5. — 1321, n° 3. — 1274, n° 34. — 1323, n° 1. — 1273, n° 17. — 1191, n° 21. — 1250, n° 2.

MS. XV de M. l'abbé Matthieu, p. 391. — Paris, 1452, 20 Mai. — Indulgences accordées à perpétuité par le Cardinal Guillaume d'Estouteville, Légat du Saint-Siège en France, à tous les fidèles vraiment repentants et confessés qui aideront à reparer l'église de Clairvaux, laquelle étoit in suis structuris, edificiis, paramentis, libris et aliis ornamentis ecclesiasticis multum collapsa, ruinosæ et defectuosa... et qui la visiteront le jour de la fête de l'Assomption, de S. Bernard, de S. Malachie, de S. Eutrope, de S. André apôtre et à la Toussaint.

Ibid., p. 260. — 1512, 19 juin. — L'abbé de Clairvaux accorde la participation des biens spirituels de son Abbaye et membres en dépendant, à tous les fidèles *utriusque sexus*, qui visiteront la chapelle nouvellement érigée en l'honneur de saint Bernard dans la Collégiale S. Etienne de Troyes par vénérable et discrète personne D. François Fenot.

(Voir aux Archives de l'Aube — *Fabrique S. Etienne*, tiroir 3, G. 1.)

Ibid., 60. — 19 janvier 1669. — Indulgence plénière et perpétuelle accordée par le pape Clément IX (*Dat. Rom. ap. S. M. Maj.*) à tous les fidèles *utriusque sexus*, qui visiteront, après s'être confessés et avoir communiqué, une église d'un monastère de l'O. de Cîteaux, le jour de la fête de S. Bernard.

Ibid., p. 62. — Copie de la lettre de D. Magloires, religieux de Bonbecombe, ligne de Clairvaux, Procureur Général à Rome pour l'O. de Cîteaux — 1669.

Mgr. Vostre Ordre a obtenu indulgence plénière à perpétuité pour le jour de nostre glorieux saint Bernard. Je vous en envoie le Bref original, comme à son successeur, afin qu'il vous plaise le faire imprimer, et authentifier les copies de quelques notaires.... Il y a dix-sept ans et demy que je travaille à obtenir cette grâce. Les papes Innocent et Alexandre VII ne la vouloient pas donner perpétuellement. J'ay porté cette affaire à la Congrégation des Indulgences, dans laquelle ce grand saint a trouvé tant de serviteurs qu'elle y a été conclue, et le pape de sa main propre l'a signée, et, à ce qu'on m'a dit, c'est la première et l'unique de cette nature. Edmond de La Croix ne l'a pu obtenir de Grégoire XIV et de Clément VIII que pour 10 ans à l'égard des séculiers.

Ibid., p. 373. — *Extract. e quad. Collect. definition. Cap. Gen. O. Cist.*

(Avant 1669). — In festo SS. Patris nostri Bernardi fiat solemnis processio cum tribus stationibus per claustrum ambitum et duobus responsoriis,

nempe B. Bernardus et Felix namque, et antiph. Benedictus Dominus Deus Pater.... Ad effectum indulgentiæ (ad decennium sæcularibus a SS. Clemente VIII concessæ, regularibus vero plenariæ) majore cum merito consequendum, omnes utriusque sexus Ordinis nostri personæ in vigilia prædictæ festivitatis BB. Patris nostri Bernardi jejunent, orationesque ei in Brevi commendatas faciant.

Histoire de la ville de Paris, liv. VI, 243, t. I, (Paris, 1725, in-fol.)

B Eudes de Sully, évêque de Paris, institua dans sa cathédrale en août 1207 la fête de S. Bernard. Pour cela il assigna un fonds sur lequel devait se prendre la rétribution des matines, qui étoit de 6 deniers pour chaque chanoine présent, et autant à chacun des 4 marguilliers prêtres.

Archives de l'Aube. — 1443, 11 janvier. — Donation d'une pièce de vigne sise à Rouvre (Aube) chargée d'un denier de censive chascun an, envers les religieux de Clairvaux, faite aux religieux de Clairvaux par noble homme Regnault de la Mothe, demeurant à Bar-sur-Aube. « Parmi ce que les diz religieux seront tenus de dire une messe de saint Bernard pour une foiz pour l'entencion dudit Regnault. (Parchem. — le sceau manque.)

Courtépée, Descript. hist. du duché de Bourgogne. Dijon, 1777, t. II, 286. — La chapelle du collège Godran, à Dijon, sous la vocable de la sainte Vierge et de saint Bernard, fut consacrée par Sébastien Zamet, évêque de Langres, le 15 août 1617.

II

RELIQUES DE S. BERNARD ET DE S. MALACHIE.

Voyage Littéraire, 1717, 1^{re} partie, p. 99. — Clairvaux. — « Nous eûmes l'honneur, disent les Bénédictins, de dire la sainte Messe sur les tombeaux de S. Bernard et de S. Malachie avec le calice de S. Bernard et avec celui de S. Malachie. Ils sont tous deux si petits qu'ils n'ont pas un demi-pied de hauteur, mais la coupe en est fort large et peu profonde. »

Ibid., p. 104. — « On montre dans le trésor un calice d'une façon tout extraordinaire, et on prétend qu'il a été à l'usage de saint Malachie. Il est à peu près de la grandeur et de la forme des calices dont nous nous servons aujourd'hui; mais il y a quatre clochettes d'argent attachées à la coupe. C'est l'unique que j'aye vu de cette manière; et il est tout différent du calice de S. Malachie qu'on montre à la sacristie, et avec lequel on permet de dire la messe aux étrangers qui en ont la dévotion. On nous y montra aussi plusieurs choses qu'on prétend avoir été à l'usage de S. Bernard, et entre autre une chasuble. Elle est assurément ancienne, mais si elle est de luy, il faut dire que les religieux de Clairvaux n'étoient point si ennemis de la soye et de l'argenterie dans leurs ornements, puisque la soye est d'un galon d'or.]

Ibid., p. 148. Pralon. — « On dit que S. Bernard venoit assez souvent à Pralon pour consoler les religieuses, et les soutenir dans la vertu par ses avis et ses conseils. On voit encore à un quart de lieue du monastère une fontaine, qu'on prétend qu'il obtint miraculeusement du Ciel; elle a retenu

le nom de la fontaine de S. Bernard. On nous montra aussi son calice et tous ses habits sacerdotaux, et assurément on ne peut pas douter qu'ils ne soient de ce temps-là. Le calice est un peu plus grand que celui de S. Bernard qui est à Clairvaux, mais il est de la même forme, et la coupe, pour garder ses proportions, est aussi plus large. La patène est de même. L'ampoule est grande, et a une parure de broderie, comme sont celles dont on se sert encore aujourd'hui dans les églises cathédrales aux bonnes fêtes. La ceinture est comme une petite corde, dans laquelle il y a plusieurs nœuds. La manipule et l'étole sont étroites; la chasuble est fort grande, et toute fermée par le bas, comme le sont les anciennes chasubles. Il est difficile de croire que S. Bernard qui faisoit profession d'une si grande simplicité et pauvreté, eût des ornemens parez de broderies; et il y a plus d'apparence que ce sont les ornemens ordinaires du monastère dont le saint se servoit comme les autres, lorsqu'il y venoit, et qu'on les a conservés en mémoire de lui, parce qu'ils lui avoient servi quelquefois.

« *Habent in sacrario suo Prati longi sanctimonialia*, dit le P. Chifflet. *B. Bernardi ipsana complura, inter quæ est alba et casula quibus indutus sacris operabatur: et calix ex argento deaurato, patere instar latus ac parum profundus, illicque alteri persimilis, quem etiamnum Clarevallenses ut S. Bernardi ipsissimum calicem religiose asservant.* » (S. Bern. gen. illustr. assert. Divione, 1660, p. 401.)

Courtépée écrivait en 1777, dans sa *Descrip. hist. du Duché de Bourgogne*: « Le trésor [de S. Etienne de Dijon] renferme les ornemens sacerdotaux de S. Bernard qui étoient à Praslon, abbaye de Bénédictines, supprimée en 1748. » *Voy. Littér.*, 1717, n° part., p. 150. — Chartreuse du Mont-Dieu. « On nous montra dans la sacristie une ancienne aube qu'on prétend avoir servi à S. Bernard lorsqu'il venoit au Mont-Dieu. »

Ibid., p. 195. — Abbaye d'Afflighem en Brabant. — « Il y a dans le côté de l'église une figure de la Vierge, où la tradition porte que S. Bernard étant en oraison, la S^e Vierge lui parla, et en mémoire de ce fait, on garde un perpétuel silence dans le cloître. On montre dans le trésor la crosse de ce saint, que l'on a fort mal à propos dorée et enfermée dans de l'argent. »

Ibid., Paris, 1724, p. 46. — Cathédrale de Laon. — « Nous vîmes dans la nef la chaire dans laquelle S. Bernard a autrefois prêché. »

Ibid., p. 108. — Abbaye de Cambron. — « La chasuble de S. Bernard qu'on montre... n'est ni de drap d'or, ni d'argent, ni de soye, mais de simple coton. Elle sert le jour de sa fête et à toutes les premières messes des religieux. » (Les Bénédictins *ibid.*, p. 40 et 199) ne reconnaissent pas l'authenticité de la coule de S. Bernard à Vauclair, ni celle de sa chasuble, dans le trésor d'Aix-la-Chapelle.)

Voir dans *l'Iter Cisterc.* de D. J. Méglinger, p. 145, 49 ce qu'il dit d'un vêtement de dessous ayant appartenu à S. Bernard, et qui était conservé dans l'abbaye de Longuay.

MS. XV de M. l'abbé Matthieu, p. 6. — Le jeudy 15 nov. 1753, un religieux de l'O. de Prémontré, profès de l'abbaye de Jandeurre, aujourd'hui en commande, prieur curé de la paroisse de Coutrison au diocèse de Toul, à 2 lieues de la ville de Bar-le-Duc, nous a dit dans Clairvaux que leur maison en la ville de Prague, en Hongrie, conserve la lettre originale que S. Bernard écrivoit à S. Norbert, sur la croyance du saint archevêque que l'Antechrist venoit, et que la fin du monde approchoit.

Ibid., p. 213. — Le 14 Mars 1428 (*more Galliano computando*), Dom Thibaud de Bergières, religieux de Clairvaux, dépose au nom de l'abbé du-

dit monastère entre les mains de R. P. Dom Gilles, abbé de Fécamp (*Fiscampnensis*): *Unum gobeleum argenteum coopertum, ponderis v onciarum et unius sterling, et quemdam scyphum argenteum, ad pedem cuius in fundo est ymago S. Bernardi cum duobus personariis. Qui quidem scyphus est ponderis septem onciarum et xiv sterling. Actum Rothomagi.*

Hist. génér. des auteurs sacrés et ecclés., par D. R. Ceillier, t. XXIII, Par., 1763, p. 100. — Art. de S^e Hildegarde. — « xiv... S^e Hildegarde écrivit une lettre adressée aux moines gris, nom que l'on donnoit quelquefois aux Cisterciens, parce qu'en voyage ils portoiient un manteau gris. On montre encore dans l'abbaye de S. Victor à Paris, celui de S. Bernard. »

Annales archéologiques, t. III, p. 286. — « A Châlons-sur-Marne, dans la cathédrale, on conserve une mitre de S. Malachie... Cette mitre porte dans son tissu des ornemens comme on en voit ici, (l'auteur parle d'un drap mortuaire gravé sur une tombe, semé de quatre feuilles et de médaillons où sont figurés alternativement des lions passants et des aigles au vol éployé.) »

Dom J. Méglinger, dit qu'à l'abbaye de Longuay, on lui montra «... Mitram S. Malachie archiepiscopi Hibernie, cui maximum facit pretium celeberrima viri sanctimonia, nam breves rubicundam bombycem ornantes ex auro lamellæ haud magni æstimantur. » (*Iter Cist.* p. 145. 49.)

La Chartreuse de Valbonne (dioc. de Nîmes) possède un fragment assez considérable de la natte sur laquelle mourut S. Bernard, et une sandale de S. Malachie. Ces précieuses reliques lui ont été données par Monseigneur l'évêque actuel de Châlons.

Je transcris les renseignements que Sa Grandeur a bien voulu me fournir sur leur histoire dans la lettre dont Elle m'a honoré le 24 Décembre 1854. Je La prie d'agréer ici l'hommage de ma reconnaissance.

« C'est de Clairvaux qui me sont venues [les reliques de S. Bernard et de S. Malachie que je possède], et c'a été par l'entremise de M. l'Abbé Becquey, vicaire général, qui les avoit obtenues du dernier Abbé... Celles dont M. Becquey fut dépositaire, et qu'il obtint sur la demande qu'il en fit, consistent en une partie assez considérable de la natte sur laquelle saint Bernard est mort, et en une mitre de S. Malachie, bien authentique et scellée du cachet de l'Abbé de Clairvaux. J'avois reçu par la même voie deux sandales (cuir doré) de S. Malachie. Je crus pouvoir en donner une à la Chartreuse de Valbonne: l'autre m'a été soustraite par je ne sais qui, et je l'ai fort regrettée. »

« C'est, Monsieur, tout ce que je puis dire sur ces objets précieux, qui seront remis après moi entre les mains de notre Chapitre et qui sont destinés à notre église, quoiqu'en mesle donnant, M. Becquey n'y ait mis aucune condition... »

« † M. J. Evêque de Châlons. »

J'ai lu avec un vif sentiment de plaisir, dans *l'Univers*, n° du 20 Décembre 1854, la nouvelle suivante:

« Le dimanche 5 Novembre, à Morrou, comté de Warren, a été consacrée une nouvelle église, sous l'invocation de S. Malachie, archevêque d'Armagh, au XII^e siècle. »

On conserve dans l'église paroissiale de Fontaines-les-Dijon, dans un reliquaire bien et dûment vérifié par l'autorité épiscopale, un fragment de la ceinture de S. Bernard — *de zona S. Bernardi* — qui paraît provenir du monastère des Feuillants.

Le Musée de Dijon possède la coupe de S. Bernard, qui serait bien mieux placée dans le trésor de la cathédrale. En voici la description d'après la remarquable *Notice des objets d'arts déposés au Musée de Dijon*, rédigée par feu M. de Saint-Mémin,

Dijon, 1842, p. 141, n° 718. — *Coupe de S. Bernard.*

« ... Il serait difficile de préciser le temps le plus reculé auquel (cette tasse de racine de buis) peut avoir été montée en forme de coupe sur un pied et dans des cercles d'argent doré, telle qu'elle est aujourd'hui... Si l'on devoit s'en rapporter à l'époque marquée par la forme des caractères gothiques angulaires de l'inscription gravée sous le pied de la coupe, et desquels l'usage ne s'est établi que dans la première moitié du XIV^e siècle, ce vase n'aurait été garni d'argent doré qu'environ 150 ans après la canonisation de S. Bernard. »

L'inscription est ainsi conçue :

CIATHUS SANCTI BERNARDI
ABBATIS CLAREVALLIS.

On lit dans l'histoire manuscrite de l'abbaye de Cîteaux par dom Crestin, que l'on y conservait la coupe de S. Bernard dont il se serait servi pendant son noviciat... Il paraît néanmoins que cette relique avait été transférée au trésor de l'église Saint-Etienne de Dijon, d'après les documents suivants... On lit au Registre de S. Etienne, f° 75, v°, que le 21 février 1659, le sieur Pidard, orfèvre, demande 11 livres pour avoir raccommode la tasse de S. Bernard.

On voit encore au même registre, f° 125, que le 23 novembre 1663, deux gentilshommes demandent la tasse de saint Bernard pour porter à la campagne, en donnant bonne et suffisante caution.

Je crois devoir rappeler ici simplement, sans me prononcer sur son authenticité, que l'on montre dans la bibliothèque publique de Troyes une chaise en bois sculpté, avec cette inscription: « Fauteuil réputé de la B. Aleth, mère de S. Bernard, acheté en 1793 à la vente faite à Clairvaux par le vandalisme révolutionnaire, et offert en 1849 par F. E. Jourdain, à la ville de Troyes, sa patrie. »

Bible de saint Bernard.

On conserve parmi les manuscrits de la Bibliothèque publique de Troyes une bible latine, in-f° de 30 centimètres de hauteur sur 24 centimètres environ de largeur divisée en deux volumes, dont le premier comprend 261 feuillets et le second 234. L'écriture est une minuscule très-régulière, de la première moitié du XII^e siècle, sur deux colonnes, avec initiales peintes, souvent dorées et historiées, et titres à l'encre rouge et bleue.

Sur le recto de la garde, au commencement du premier volume, une main du XII^e siècle a inscrit en caractères gothiques assez gros ces mots :

PARS PRIMA BIBLE BEATI BERNARDI ABBATIS CLAREVALLIS.

et au-dessous se trouve répétée cette inscription en minuscule tirant un peu sur la cursive, à peu près en même temps. Ces deux volumes ne sont plus dans leur couverture primitive.

Le dernier des inventaires de la maison de Clairvaux que fit dresser Pierre de Virey, lorsqu'en 1471 il prit, en qualité d'abbé, possession de Clairvaux, termine le numéro qui concerne cette bible, par ces mots: « *C'est la bible de Mgr saint Bernard.* »

Les feuillets qui contiennent le Cantique des cantiques sont particulièrement usés.

Ces curieux détails sont extraits d'une notice insérée dans les *Mémoires de la Société Académique de l'Aube* (Troyes, 1842, p. 246), par M. Harmand, bibliothécaire de la ville de Troyes. Je saisis l'occasion de témoigner ici à M. Harmand, ma reconnaissance pour la complaisance constante avec laquelle il a bien voulu favoriser mes recherches.

L'antiphonier de saint Bernard.

MS. XV de M. l'abbé Matthieu, p. 258. — 1500, 11 mars. — Je, frère Servais de Sellerie, religieux profès de l'abbaye du Jardinnet, de l'ordre de Cis-

teaux, ou diocèse de Liège, cognois et confesse avoir eu et receu de Monsieur l'ancien abbé de Clerevaux la somme de 13 escus d'or au soleil, sur et tant moins de la somme de 52 semblables escus au soleil que je dooy avoir pour l'écriture des quatre derniers antiphoniers, oultre les autres huic volumes que j'ay déjà fait, escript, et noté audit Clerevaux; et aussy pour escrire lesdits quatre restans volumes ay receu huit vingt six cayers de bon parchemin de Bruges, et le bel antiphonier entier de tout l'an, bien escript et notté, que on dit à Clerevaux estre *l'antiphonier saint Bernard*, à moy pour exemplaire presté, commençant ou second feuillet après 4 feuillets estans au commencement: *De modo, ordine et correctione antiphonarum*, et la lettre du III^e *Veniet in te*, et finissant ou pénultième: *Ecce spon. ve.*; et est signé en l'inventaire de Clerevaux Y, 17.

Lesquels quatre volumes d'antiphoniers je dessus dit frère Servais promets bien loyalement escrire, noter et parfaire de ma main en la manière desdits autres huict volumes, pour le prix et somme desdits 52 escus d'or au soleil, qui est pour chacun volume 13 escus d'or au soleil, et le plus tost que je pourray les rendre faits et parfaits, jusqu'à l'enluminature et relieure, lesquels ledit ancien Abbé sera tenu de payer et contenter. Et de ladite somme de XIII escus d'or au soleil, en déduction et tant moins des dessus dits LI semblables escus, me tiens pour bien content et en quitte ledit ancien Abbé et la dicte église de Clerevaux, et des VIII XX VI cayers de parchemin pour faire lesdits quatre antiphoniers; et aussi, en lui délivrant ou à autre dudit monastère de Clerevaux ayant puissance de recevoir et de ce faire, rendre et restituer ledit bel *Antiphonier saint Bernard*, appartenant à ladite église et monastère de Clerevaux: ou si, avant la perfection desdits quatre volumes j'estois prévenu de mort, promets faire rendre audit Clerevaux ledit *Antiphonier*. Tesmoing mon seing manuel cy mis et apposé le XI^e jour de Mars l'an mil cinq cens, en la présence de Dom Nicole de Paris, bachelier en théologie, Prieur dudit monastère, de Dom Jehan de Vepria, ancien Prieur dudit lieu, Dom Jacques de Sézanne, secrétaire, et Dom Estienne de Beaupré, religieux dudit Clerevaux. Fr. Servais, religieux du Jardinnet. — A la suite est écrit: « *L'Antiphonier de S. Bernard ne se voit pas à Clairvaux (1744); apparemment qu'on aura négligé de le retirer du Jardinnet.* » (M. l'ancien abbé de Clairvaux, dont il est parlé dans cette pièce, est Dom Pierre de Virey, qui se démit de ses fonctions en 1496, et mourut en 1506.)

Note sur un manuscrit de la Bibliothèque publique de Dijon, désigné vulgairement sous le nom de bréviaire de S. Bernard.

Parmi les manuscrits de la bibliothèque publique de Dijon, il en est un que sa petitesse et sa forme singulière rendent fort remarquable, et qui, cependant, serait probablement très-peu remarqué des étrangers et des visiteurs, si l'opinion vulgaire qui en fait le bréviaire de S. Bernard, ne lui avait donné une sorte de célébrité.

Les recherches que j'ai entreprises sur tout ce qui nous reste, soit du corps de S. Bernard, soit des objets qui ont appartenu à ce grand saint, m'ont amené, il y a quelque temps déjà, à examiner ce prétendu bréviaire.

Je ne crois pas que le manuscrit dont je m'occupe ait été regardé de bien près par des personnes quelque peu versées dans la connaissance des anciennes écritures: il leur eût paru si évident, à première vue, qu'il était postérieur de plusieurs siècles à saint Bernard, que depuis longtemps on se serait abstenu de le qualifier d'une manière inexacte.

Mais si on avait eu la patience de l'étudier en

détail, on se serait aperçu bientôt que c'était un livre liturgique à l'usage de l'Ordre de Cîteaux : puis au 13^e feuillet après le *ÿ* du II^e nocturne des matines du Samedi-Saint. — *Caro mea requiescet in spe*, etc., on aurait lu ce qui suit, écrit à l'encre rouge, de la même main que ce qui précède, et on aurait possédé tous les éclaircissements désirables sur la nature et l'origine de ce curieux petit volume : « Explicit libellus breviarii de tempore de nocturna laude Creatoris mei Jhesu Xpti, quem sicut deo scripsi, ne furetur mihi more alterius breviarii : nec ille, oro, egre ferat quia in tantam brevitatem compilavi, quia carni exemplari prolixiore ; et benedictus sit ille in æternum qui iniciandi dedit presumptionem, et terminandi contulit facultatem anno Domini millesimo quadringentesimo nonagesimo octavo. »

Cette date est écrite à l'encre noire, ainsi que le titre que je vais copier, et qui reprend à la ligne : « Absolutio a pena et a culpa in articulo mortis concessa a providencia divina Domini Sixti, Pape IVⁱ, fratribus Ordinis Cisterciensis tempore Reverendissimi Patris Abbatis Hymberti Cistercii, » etc.

La formule de l'absolution occupe quinze lignes. On a effacé trois lignes écrites à l'encre rouge pour tracer en noir le millésime et l'absolutio a pena, etc. ; dont l'écriture présente quelques différences avec les caractères qui précèdent.

Il suit de la note que je viens de transcrire :

1^o Qu'on a ici un cahier (*libellus*) du bréviaire Cistercien, contenant pour le propre du temps (*breviarii de tempore*), l'office de la nuit (*de nocturna laude*) ;

2^o Que le religieux, auquel il appartenait, l'avait écrit sous un très-petit format (*ideo scripsi*), afin qu'étant tout à fait portatif, il devint plus difficile de le voler ; voulant ainsi lui faire éviter le sort d'un autre bréviaire, que sa grosseur l'obligeait probablement de laisser au chœur, où on le lui aurait dérobé ;

3^o Que ce même religieux prie N. S. J.-C. de lui pardonner son œuvre si écourtée, parce qu'il manquait d'un exemplaire plus étendu. Evidemment il fait ici allusion à la brièveté de son livre, qui ne contient que l'office de la nuit, et encore seulement pendant le propre du temps ; il ne peut entendre ces mots : *in tantam brevitatem compilavi*, — des nombreuses abréviations qui hérissent son texte, car il lui était facile de rétablir les mots abrégés dans l'exemplaire qu'il avait sous les yeux ;

4^o Enfin, que la copie de ce cahier a été terminée l'an de N. S. mil quatre cent quatre-vingt-dix-huit.

Voulant probablement plus tard remplir l'espace demeuré libre sur le treizième feuillet, après la note à l'encre rouge, par la transcription de l'absolution *in articulo mortis*, accordée aux Cisterciens par le pape Sixte IV (1) du temps d'Humbert, Révérendissime abbé de Cîteaux (2), notre religieux, afin de gagner la place nécessaire, aura effacé les trois dernières lignes de la note ; puis il aura récrit à l'encre noire le millésime, en ajoutant l'absolutio a pena, par laquelle se termine l'office de la nuit, depuis l'Avent jusqu'à Pâques inclusivement.

Je passe maintenant à la description du manuscrit.

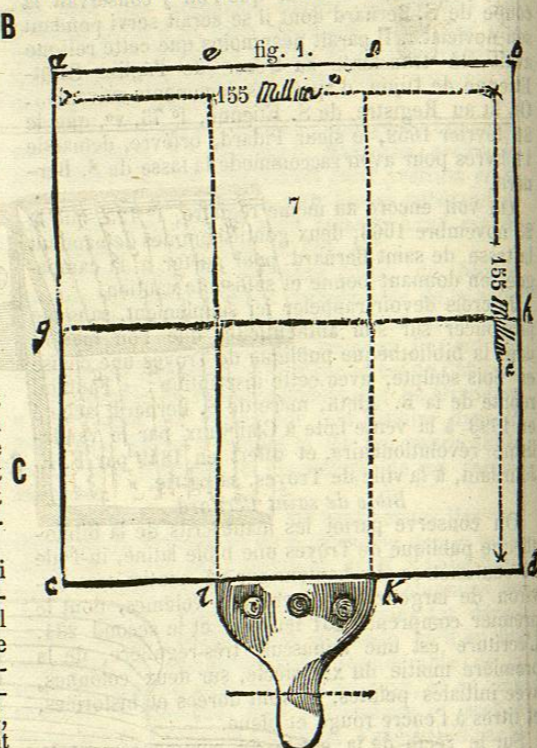
Il se compose de 36 feuillets de parchemin de 135 millimètres environ de largeur, sur 155 environ de hauteur (pl. B, fig. 1), terminés aux points I et K par une languette haute de 30 millimètres (pl. A, fig. 1 et 2). Ces languettes, placées l'une contre l'autre, sont maintenues par une sorte de pince en fer à deux branches, se terminant en M (pl. A, fig. 2), en anneau de forme allongée. Les

deux branches s'évasent à partir de M, jusqu'en I et K (pl. A, fig. 1), où elles atteignent une largeur de 45 millimètres. Trois clous en fer, rivés de chaque côté, maintiennent solidement les branches de la pince et les languettes (pl. A, fig. 1).

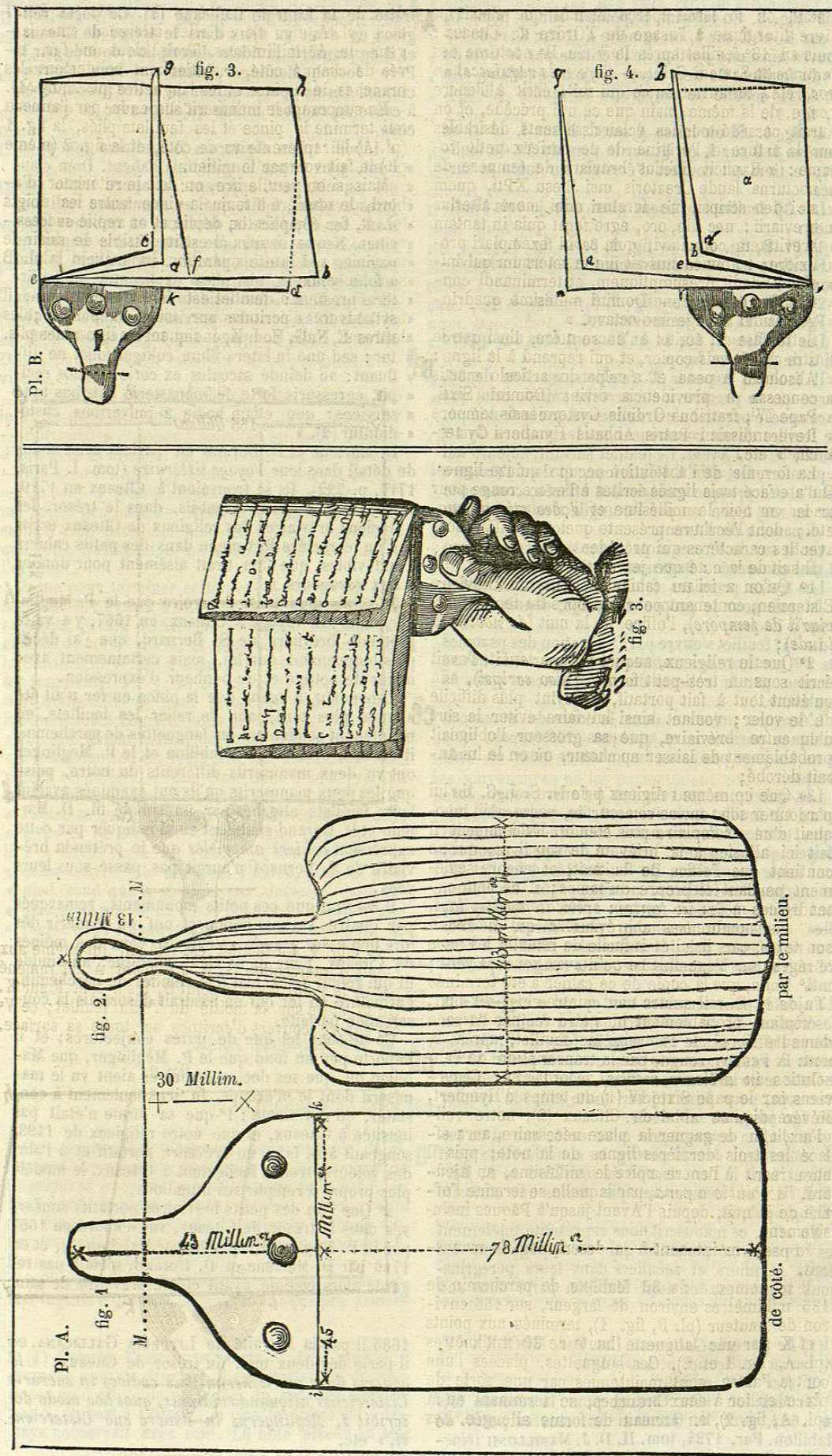
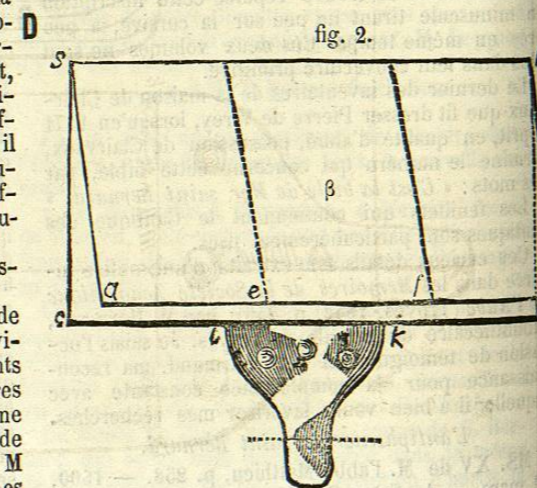
En supposant le manuscrit suspendu par l'anneau qui termine la pince et les feuillets pliés, la fig. 1 (pl. A) le représente vu de côté, et la fig. 2 (même pl.) le fait voir par le milieu.

Mais si on veut le lire, on doit le retourner d'abord, de manière à tenir la pince entre les doigts (pl. A, fig. 3), puis on déplie et on replie successivement chaque feuille. Il est impossible de saisir le mécanisme de cette opération sans avoir la pl. B sous les yeux.

1^o Fig. 1. Le feuillet est déplié entièrement ; il est couvert d'écriture sur toute sa surface ; les lettres E, F, G, H, I, K, indiquent les lignes des plis.



2^o Fig. 2. Le feuillet est plié sur lui-même aux points d'intersection G, H. Le point A est ramené sur C, le point B sur le point D, E sur I, et F sur K. On lit alors sur la moitié du V^o du feuillet ; ce V^o est encore couvert d'écriture sur toute sa surface.



(1) Mort le 13 août 1484.

(2) Mort le 24 ou le 26 mars 1476.